

COMPTE-RENDU DE RÉUNION

VILLE DE
VALENCE

Objet : Commission modes actifs

Date : 12/07/2021

Direction : Espace Public

Service : Voirie - Signalisation

Rédacteur : Sylvain Van-Outrive

PARTICIPANTS :

- Elus : Morgane SAILLOUR : Conseillère déléguée ville de Valence - Déplacements doux / Accessibilité / Alimentation :
- Agents municipaux :
 - Nathanael Gregoire, Chef de service Voirie
 - Sylvain Van-Outrive, Chef de projet Voirie
- Participants :
 - Jean-Yves Rigard Cerison – Président CEV
 - Benoît SEGUINEAU – Cycloteam
 - Olivier Brus – usager
 - Anne-Marie GHEMARD - REVV
 - Claire Allemand – Vice-présidente - REVV
 - François-Xavier Dauphin – Carbone 0
- **Excusés :**
 - Pauline MÉALLIER – VRD
 - Julien MICHELON - VRD
 - Nicolas ACLOQUE – AVE
 - Nicolas MARTIN
 - JL ARNOLD - REVV
- **Absents :**
 - Simond POLGE – CJEF
 - Valerian BERGEAS - AVE
 - F. PROVOST - Folimage

TRANSMIS POUR INFORMATION A :

- Laurent Monnet : Laurent MONNET ; Maire Adjoint Ville de Valence - Vice-Président Valence Romans Agglo
- Emmanuel Roquigny : Directeur de la direction de l'Espace Public Ville de Valence
-

COMPTE-RENDU DE LA COMMISSION :

1 - Présentation Plan Vélo Intercommunal

VRD prendra la compétence des itinéraires vélos intercommunaux dans l'année à venir.

La ville de Valence gardera la conduite d'opération des aménagements cyclables sur tout le territoire de la commune.

- **Boulevards périphériques**

Les boulevards périphériques sont intégrés au PVI. Une rénovation des aménagements existants et une amélioration de la section Boulevard du docteur Santy sont prévues. Le boulevard Tézier fera l'objet de la création d'un itinéraire en site propre.

- **Pont Mistral :**

Les études portées par VRD à la demande des collectivités (Valence, CD26, CCRC, CD07) ont abouti à un profil en travers : 3 voies 3,15 m, 2 pistes cyclables 2,00 m, séparateurs 20 cm

⇒ Commission est favorable à des voies plus étroites pour dégager des pistes cyclables plus confortables et accompagnées de séparateurs physiques et sécurisants. En effet les cyclistes doivent pouvoir se dépasser.

Cet avis sera communiqué aux élus lors de la présentation du projet.

⇒ Il est toutefois noté que la suppression d'une voie de circulation permet une nette amélioration de l'aménagement existant.

- **Liaison Valence – Chabeuil :**

La Ville de Valence, VRD et la commune de Chabeuil portent un passage par RD68.

Le CD26 porte passage par chemin de la Digeonne.

La commission vélo se prononce pour un passage sur la RD 68 :

⇒ **M. Brus plutôt favorables à RD68 pour augmenter part modale du vélo**

⇒ **REVV : après échange en interne, REVV est plutôt favorable à un itinéraire par le chemin de la Digeonne qui est plus agréable.**

⇒ **M. Rigard Cerison favorable à RD68 du fait de l'espace disponible et pour mixité des modes**

⇒ **Cycloteam favorable à un itinéraire par la RD68 si piste cyclable séparée du flux véhicules**

2 - Point avancement Viarhônga : Présentation itinéraire et planification

- **Traversée boulevard Gambetta :**

L'objectif est de marquer la traversée de la voie bus et d'allonger les îlots pour accueillir la Viarhônga

- ⇒ **Alerte Cycloteam sur la difficulté de travailler la traversée de Gambetta et sur la largeur des îlots qui ne peuvent pas accueillir des vélos cargos.**
- ⇒ **REVV souhaite que l'itinéraire permette de s'arrêter et de rejoindre le centre-ville**

Une étude de faisabilité et la recherche de financement pour l'aménagement d'une halte avec du stationnement vélo sécurisé et une station de recharge électrique est en cours.

- **Question de REVV sur le maintien du stationnement en basse ville.**
 - ⇒ Au global, perte de stationnement sur le tènement des halles gourmandes et au fur et à mesure des réaménagements de voirie car l'aménagement de cheminements piétons accessibles, de cheminements cycles, d'espaces paysagers, etc. conduit globalement à une perte de places. Politique du stationnement portée par le service Réglementation du Domaine Public – Concertation à venir sur le secteur basse ville pour mise en place stationnement résident.
- **Rue Ambroise Paré : REVV s'interroge sur le traitement de cette rue, qui accueille un trafic relativement important à l'échelle du quartier.**
 - ⇒ La ville de Valence envisage un traitement en voie partagée, avec pour objectifs de ralentir drastiquement les vitesses et d'inciter à l'usage de la rue Jean Bouin en sortie de la basse ville pour réduire la circulation automobile sur cette rue.

3 - Points techniques

- **Carrefour giratoire protégé :**
 - ⇒ REVV favorable à cet aménagement, testé sur la commune de Hyères
 - ⇒ La ville va lancer une étude pour évaluer ce type de conception sur le giratoire de l'avenue de Romans / boulevard Roosevelt
- **Carrefour à la hollandaise**
 - ⇒ REVV favorable à cet aménagement, testé aux Pays-Bas.
 - ⇒ La ville n'a pas en tête à ce jour de carrefour sur lequel tester cet aménagement, en attente propositions éventuelles.

- **Carrefours avenue de Provence**

Rappel des aménagements sur le carrefour de l'avenue de la Comète et sur le carrefour du chemin de l'Epervière.

- **Carrefour avenue Comète : travaux fin 2021**

- **Carrefour chemin de l'Epervière :**

Dans un 1^{er} temps, seuls les 20 premiers mètres de la voie verte en direction du quartier des Îles seront réalisés, la connexion au parc des Trinitaires sera réalisée ultérieurement.

Carrefour réalisé fin 2021

Aire de camping-car : livraison printemps 2023

- **Carrefour chemin de Mauboule :**

Cycloteam alerte sur le manque de place pour positionner son vélo pour traverser l'avenue quand on vient du chemin de Mauboule.

- ⇒ Possibilité d'un carrefour à feux ?
- ⇒ Etude à mener par la ville de Valence.

Divers

- **Abris vélos :**

REVV souhaiterait que sur les équipements publics soient prévus d'abris vélos et pas seulement d'appuis vélos. Par exemple sur la place d'armes.

- ⇒ **Transmission de la demande à VRD, en charge des équipements visant à favoriser l'usage des vélos.**

- **Pictos vélos :**

REVV réinterroge la ville de Valence sur le positionnement des pictos vélos.

- ⇒ La ville envisage de positionner les pictos de façon à ce que l'axe soit situé à 80 cm de la bordure du trottoir ou de la bande de stationnement. Cet emplacement présente l'avantage de permettre un doublement du vélo par des cyclomoteurs, de rappeler que le positionnement classique du vélo est plutôt à droite, et d'avoir un positionnement des différents marquages cohérent.
- ⇒ REVV souhaite une distance d'1,00 m pour réduire le risque de collision avec les portières des véhicules en stationnement.

Hors réunion : **La ville de Valence adopte la demande d'REVV et positionnera tous les nouveaux logos vélo à une distance d'1m.** Seuls les doubles sens cycle sur voie étroite pourront être positionnés à une largeur inférieure.

- **Valence Sud Victor Hugo :**

Cycloteam : Valence sud entre rond-point autoroute et Victor Hugo sud : aucun aménagement / aucune signalisation

- ⇒ **Ville prévoit un réaménagement de cette section de l'avenue en fin de mandat**
- ⇒ **Cycloteam souhaite des logos vélos pour légitimer la place du vélo**

Le service voirie de la ville de Valence envisage une campagne de communication pour sensibiliser les cyclistes et les automobilistes aux différents aménagements cyclables : sas vélos, double sens cyclable, ouverture des portières, etc.